

Assuraction Transport Expert Inc.
6300, avenue Auteuil, bureau 420
Brossard, Québec
J4Z 3P2

info@transportexpert.ca

Nom de l'assuré / Name of insured
Ventes Amyot & Gadbois Inc / S E T services en transport
Adresse de l'assuré / Address of insured
1120 rue de l'Express, Terrebonne, Québec, J6W 6K9
Nature du risque / Type of risk
TRANSPORTEUR PUBLIC/COMMON CARRIER

Date effective / Effective date **2 novembre 2024 / November 2, 2024**
Date expiration / Expiry Date **2 novembre 2025 / November 2, 2025**

N° Police Policy No.	Assureur Insurer	Genre d'assurance Type of insurance	Montant de garantie Limit of insurance
P04164262	Northbridge	RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE (F.P.Q. 1) AUTOMOBILE INSURANCE LIABILITY (Q.P.F. 1)	3 000 000 \$
		*F.A.Q. 27 RESPONSABILITÉ CIVILE DU FAIT DE DOMMAGE AUX TRACTEURS/CAMIONS PORTEURS N'APPARTENANT PAS À L'ASSURÉ *Q.E.F. 27 CIVIL LIABILITY RESULTING FROM DAMAGE TO NON OWNED TRACTORS/STRAIGHT TRUCKS	250 000 \$ Franchise / Deductible 5 000 \$
		*F.A.Q. 27 RESPONSABILITÉ CIVILE DU FAIT DE DOMMAGE AUX REMORQUES N'APPARTENANT PAS À L'ASSURÉ *Q.E.F. 27 CIVIL LIABILITY RESULTING FROM DAMAGE TO NON OWNED TRAILERS	250 000 \$ Franchise / Deductible 5 000 \$
		* La limite maximale par événement est de 150 000 \$ incluant tous les types de véhicules mentionnés ci-dessus * Maximum amount per occurrence is 150 000 \$ including all types of vehicles mentioned above	
		P04164262	Northbridge
		RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE (RCG) CIVIL GENERAL LIABILITY (CGL)	3 000 000 \$
P04164262	Northbridge	RESPONSABILITÉ CIVILE DES TRANSPORTEURS (CARGO) TRUCKMEN'S LIABILITY INSURANCE (CARGO) FRANCHISE / DEDUCTIBLE: 5 000\$	Sous-limite / Sub-limit 250 000 \$

Tous les montants sont en devises canadiennes.
Sujet aux dispositions, conditions, limitations spéciales de la police
incluant les dispositions spéciales.
LES PROTECTIONS SONT ACCORDÉES SEULEMENT EN REGARD DES OPÉRATIONS
DE TRANSPORT DÉCLARÉES PAR L'ASSURÉ À L'ASSUREUR.

All amounts are in canadian currency.
As per the provisions, conditions and special limitations of the policy
including the special dispositions.
THE COVERAGES ARE APPLICABLE ONLY IN REGARDS TO THE TRANSPORT OPERATIONS
DECLARED BY THE INSURED TO THE INSURER

Date: 24 octobre 2024 / October 24, 2024

Signé par / Signed by:

PERSONNE AUTORISÉE / AUTHORIZED PERSON



24204120624

Avis de délivrance d'un permis
Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

CAR-502
2021-09

DANIEL AMYOT
VENTES AMYOT & GADBOIS INC.
1120, RUE DE L'EXPRESS
TERREBONNE (QUEBEC) J6W 6K9

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1145420056
Numéro IFTA : QC00001677501
Date d'envoi : 2024-12-11
AAAA MM JJ

En réponse à votre demande, nous vous faisons parvenir votre permis.
Le nombre de paire(s) de vignettes compris dans cet envoi est de

000010

Lorsqu'un permis est délivré par Revenu Québec, le titulaire de ce permis doit le reproduire et en placer une copie à bord de chaque véhicule motorisé admissible de son parc, en vertu de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA). À défaut d'avoir une copie du permis à l'intérieur du véhicule motorisé admissible, le conducteur peut être dans l'obligation de payer des droits et il peut recevoir un constat d'infraction. Il est à noter que ce permis n'est en aucun cas transférable.

Un permis délivré et une paire de vignettes apposée sur chaque véhicule indiquent que le titulaire est autorisé à exercer ses activités dans les provinces et les États qui ont adhéré à l'Entente, sans avoir à demander d'autres permis ni à remplir d'autres obligations relatives à la taxe sur les carburants.

Pour savoir comment apposer une paire de vignettes à l'extérieur d'un véhicule afin qu'elles soient bien en vue, veuillez vous référer au document *Endroits où apposer une paire de vignettes IFTA sur un véhicule* (CAR-503.E), accessible dans notre site Internet au www.revenuquebec.ca.

Détachez la partie ci-dessous et conservez-en une copie dans chaque véhicule.



Permis 2025
Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

CAR-502
2021-09

Province
d'attache

QC

Numéro IFTA

QC00001677501

Date d'expiration
A M J

2025-12-31

Nom du titulaire :

VENTES AMYOT & GADBOIS INC.

Nom de l'entreprise
(s'il diffère du nom
ci-dessus) :

Adresse :

1120, RUE DE L'EXPRESS
TERREBONNE (QUEBEC) J6W 6K9

Document non transférable

Formulaire prescrit – Présidente-directrice générale

Avis aux transporteurs
Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

Revenu Québec vous remet ci-dessous un avis intitulé *Notice to IFTA Enforcement Personnel*, qui sert à préciser aux contrôleurs routiers visés le caractère officiel de votre permis IFTA de langue française.

Donc, lorsque vous circulez dans les provinces et les États ayant adhéré à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants, notamment dans les États américains, nous vous recommandons de présenter cet avis en même temps que votre permis. Aussi, nous vous suggérons de conserver en tout temps une copie de ces documents à bord de chaque véhicule motorisé admissible de votre parc.

Par la même occasion, nous tenons à vous préciser qu'à titre de transporteur routier interprovincial ou international, il est de votre responsabilité de vous conformer aux exigences particulières des provinces et des États qui ont adhéré à l'Entente en communiquant avec les personnes affectées à ce dossier dans chacune de ces provinces et chacun de ces États. Pour plus d'information à ce sujet, visitez la section One Stop Shop du site Internet de IFTA, Inc.

Détachez la partie ci-dessous et conservez-en une copie dans chaque véhicule.

IFTA
Notice to IFTA Enforcement Personnel
International Fuel Tax Agreement – IFTA

Base
jurisdiction

Name of licensee

Numéro IFTA

QC

VENTES AMYOT & GADBOIS INC.

QC00001677501

This is to confirm that the IFTA licence issued in French by Revenu Québec, under the International Fuel Tax Agreement, is an official document. In accordance with Québec legislation, the IFTA licence issued by Québec to carriers operating in more than one jurisdiction must be in French only.

You are therefore advised that the carrier, to whom the documents required under the Agreement (IFTA licence and decals) have been issued in French, has met all of the requirements of the Agreement and is entitled to operate as a carrier in all member jurisdictions.



2025

Madame Karine Amyot
Ventes Amyot & Gadbois inc.
1120, rue de l'Express
Terrebonne (Québec) J6W 6K9

Le 25 octobre 2024

Page 1 de 2

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1145420056

Pour en savoir plus
sur la classification
et le taux de prime



www.cnesst.gouv.qc.ca/classification

CNI : Coûts non imputés.

Le taux de prime a été établi en tenant compte de votre participation, pendant au moins une année, à une mutuelle de prévention.

Le taux de l'unité correspond au taux particulier d'une unité visant une activité relevant de la **compétence fédérale**.

Ce document vous sera utile pour effectuer vos versements périodiques et pour produire votre Déclaration des salaires.

Unité de classification : 55050

Titre : Transport routier de marchandises

Dossier d'expérience	Taux de l'unité	Taux personnalisé sans CNI		Taux personnalisé CNI	Taux de prime
76770446	4,04 \$	4,31 \$	+	1,37 \$	= 5,68 \$

(Taux par tranche de 100 \$ de salaire assurable)

	Taux de versement périodique
Taux servant au calcul des versements périodiques	= 5,68 \$

(Taux par tranche de 100 \$ de salaire assurable)

Nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 844 838-0808 si vous avez besoin de renseignements additionnels au sujet de cette décision, ou pour toute autre question. Si vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez, à votre choix, exercer l'un des recours suivants :

- *Demander la révision de cette décision par écrit à la CNESST, dans les 30 jours suivant la réception du présent document. Pour ce faire, vous pouvez remplir le formulaire Demande de révision à cnesst.gouv.qc.ca; ou*
- *Contester cette décision par écrit devant le Tribunal administratif du travail, dans les 60 jours suivant la réception du présent document. Pour ce faire, vous pouvez remplir le Formulaire de contestation à tat.gouv.qc.ca.*

Pour plus d'information sur les choix qui vous sont offerts, consultez le cnesst.gouv.qc.ca/contestation-decision ou le tat.gouv.qc.ca.

Le taux de versement périodique ne peut être contesté. Le taux de prime est donné à titre indicatif.

Laura Ispas, directrice
Direction de l'inscription et de la
classification des employeurs



Nom : VENTES AMYOT & GADBOIS INC.

NEQ : 1145420056

Raison sociale : S.E.T. Services En Transport

Adresse d'affaires : 1120, rue de l'Express
Terrebonne (Québec) J6W 6K9

NIR : R-517514-7

Le NIR correspond au numéro de Code canadien de la sécurité

Titre : Propriétaire et exploitant de véhicules lourds

Catégorie de transport : Marchandises

Date d'inscription au registre : 1999-04-01 00:00

Date limite de la prochaine mise à jour : 2025-06-27

Cote de sécurité : Satisfaisant - Non audité

Droit de mettre en circulation (Propriétaire) : Oui

Droit d'exploiter (Exploitant) : Oui

Vous pouvez en tout temps consulter le Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds au www.ctq.gouv.qc.ca ou nous contacter au 514 873-6424 pour la région de Montréal et au 1 888 461-2433 pour ailleurs.



Ministry of Transportation
Safety and Regulation Division
301 St. Paul Street, 3rd Floor
St. Catharines, Ontario
L2R 7R4
www.CarrierSafetyRating.com

CVOR # 137-316-681

2000 11 27

VENTES AMYOT & GADBOIS INC
2800 AV ANDRE
DORVAL QC
H9P 1K6

ATTENTION: President / Owner

Pursuant to Section 17.1(1) of the Highway Traffic Act, the Registrar of Motor Vehicles is required to assign a safety rating to every operator using Ontario's roadways. In accordance with this section, you are hereby notified that, and based on your safety record, the following safety rating is proposed for your operation:

SATISFACTORY-UNAUDITED

You are advised that the information contained on your safety record may not accurately reflect your current fleet size or other aspects of your operation. This information can be updated by completing and returning the attached Commercial Vehicle Operator's Registration Certificate application/change of information form to the above noted address.

If you wish to dispute the proposed rating noted above you may do so by making a written submission to the Registrar of Motor Vehicles within 30 days after being notified of the proposed rating. Please direct your written submission, to the Carrier Safety Rating Administrator at the above-noted address. If you do not dispute, the proposed rating will be assigned and will be available to the public as part of your commercial vehicle operator record.

If you require further information regarding the Ministry's Carrier Safety Rating Program, please contact the Carrier Safety Rating Administrator at the above-noted address.

Yours truly,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "David A. ...".

Registrar of Motor Vehicles /
Registraeur des véhicules automobiles